



20130002

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2013

Le vingt-huit février deux mil treize, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le vingt février deux mil treize, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger PERRIN, Maire.

Etai^{ent} présents : Roger PERRIN, Monique MIOT, Armelle FAZILLEAU, Jacky DESNOUE, Marie-Christine FREGIS, Christine GOUBEAU, Paul MOREAU, Jean-Luc GUINARD, Anthony PEIGNON, Patrick CLISSON, Marie-France TALINEAU, Marylène GIRAUDON, Benoît PIRON.

Absents excusés : Damien PARNAUDEAU.

La secrétaire : Monique MIOT.

En début de séance, Madame Françoise GAUTRONNEAU, nouvelle correspondante au journal La Nouvelle République, se présente devant l'Assemblée.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2013

Madame MIOT fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 24 janvier 2013. Il est approuvé à l'unanimité.

Présentation du budget 2013

Monsieur le Maire donne la parole à la Secrétaire de Mairie, Pascaline DREILLARD, qui présente le budget principal et les budgets annexes pour l'année 2013.

Concernant le budget annexe « Village des Chaumes », il n'y a pas eu de vente de parcelles pour l'année 2012 et aucun travaux d'investissement n'a été effectué.

De ce fait, il est proposé, pour l'année 2013, de ne pas prévoir de dépenses spécifiques en fonctionnement et en investissement et de proposer, en recette, la vente éventuelle d'une seule parcelle de 915 m².

Le budget annexe « CCAS » est présenté rapidement, à titre d'information. Les dépenses de fonctionnement prévues initialement sur le budget 2012 sont reconduites sur le budget de l'année 2013. Il n'y a pas de section d'investissement.

Au sujet du budget annexe « Local commercial », Monique MIOT a proposé une somme de 15 000 euros, qui totaliserait l'ensemble des dépenses prévues sur ce budget. Cette somme serait répartie de la façon suivante : 5 000 euros en dépense de fonctionnement (pour l'entretien du bâtiment) et la somme de 10 000 euros en dépense d'investissement (pour des nouveaux travaux).

Enfin, le budget principal est présenté à l'Assemblée, à l'aide de documents transmis à l'Assemblée.

Les dépenses de fonctionnement à caractère général (eau, électricité, carburant...) sont évaluées, pour le budget 2013, quasiment à l'identique par rapport au budget 2012.

Le chapitre des charges du personnel va être augmenté, en raison de trois embauches en CDD pour remplacement d'agent ou pour surcroît de travail.

De plus, la commune a décidé d'aider le SIVOM, en difficulté financière, avec l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'environ 4 000 euros.

La ligne emprunt a diminué par rapport au budget 2012 : la commune remboursera, au total, pour l'année 2013, la somme de 77 098,77 euros.

Les recettes de fonctionnement du budget principal varieront, sur le budget 2013, uniquement pour le remboursement sur la rémunération du personnel (arrêt maladie agent), sur le revenu des immeubles (loyers logements communaux) et sur les redevances dues par les abonnés du restaurant scolaire, étant donné l'augmentation du nombre de repas servis.

Les dépenses d'investissement ont augmenté, par rapport au budget 2012, du fait du lancement de nouvelles opérations telles que la Salle multi-activités, la ferme thérapeutique, l'aménagement de la zone du Poirier.

Les recettes d'investissement (subventions, remboursement de la TVA) n'étant pas prévues à la hausse, une ligne emprunt devra être prévue, pour une somme estimée à environ 711 787 euros.

Afin de finaliser l'ensemble des données, une réunion de travail a été programmée le jeudi 7 mars 2013 à 20h30.

Ouverture de crédits sur opérations d'investissement

Deux factures ont été reçues en fin d'année 2012, pour des opérations d'investissement déjà soldées budgétairement.

Afin de régler les dépenses avant le vote du budget 2013, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'ouverture de crédits pour les opérations suivantes :

- « Matériels divers » pour la somme de 2 500 euros (remplacement de l'éplucheuse à légumes et achat de ronds de table pour le foyer rural),
- « Local Grand'Rue » pour la somme de 1 700 euros (changement du portail au local).

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer, avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Convention pour l'animation du site Natura 2000 « Bassin du Thouet Amont »

Monsieur le Maire fait lecture du courrier envoyé le 11 février 2013, par le Syndicat Mixte de la Vallée de Thouet, concernant l'animation du site Natura 2000 « Bassin du Thouet Amont ».

Afin d'officialiser l'intervention des animateurs sur la commune de Saint Pardoux, le Syndicat propose de signer une convention de partenariat avec les communes non adhérentes au Syndicat.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la signature de cette convention, avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Inventaire des zones humides

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides et conformément à la délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2012, la commune de Saint-Pardoux doit mettre en place un groupe d'acteurs locaux d'une quinzaine de personnes environ, chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par le prestataire NCA Environnement.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur la désignation des membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides

Concernant la commune de SAINT PARDoux, les personnes suivantes se portent volontaire : PERRIN Roger, MIOT Monique, FAZILLEAU Armelle, DESNOUE Jacky, FREGIS Marie-Christine.

20130002

De plus, plusieurs intervenants divers (Association ACCA, FNSEA, la Chambre d'Agriculture....) sont également inclus dans cette liste.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer la composition des membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides, avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé, le 15 février 2013, par l'Association « Bio Gâtine » pour une demande de gratuité du foyer rural pour la journée du 13 mars 2013. Après concertation, les élus accordent la gratuité de la salle à l'Association.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 0 h 00.

Le Maire,
Roger PERRIN

